



Avis au public

Zones de protection du captage d'eau souterrain Ingeldorf

Conformément aux dispositions de l'article 44 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, il est porté à la connaissance du public que le dossier de délimitation des zones de protection pour le captage

Ingeldorf (code national: FCC-706-07),

situées sur les territoires des communes d'Erpeldange-sur-Sûre et Schieren, est déposé pendant une période de trente jours, du 18 janvier 2024 au 19 février 2024 inclus, à la maison communale, où le public est invité à en prendre connaissance.

Les objections éventuelles contre le projet de création des zones de protection doivent être adressées, sous peine de forclusion, endéans le délai précité de trente jours au collège des bourgmestre et échevins d'Erpeldange-sur-Sûre respectivement de Schieren.

La délimitation des zones de protection peut aussi être consultée sur le site www.geoportail.lu sous l'adresse: <http://g-o.lu/3/8Rjk>.

Erpeldange-sur-Sûre et Schieren, le 18 janvier 2024.

Le collège des Bourgmestre et
Échevins d'Erpeldange-sur-Sûre
Claude Gleis, bourgmestre
Léa Schaeffer, échevine
Kuffer Frank, échevin

Le collège des Bourgmestre et
Échevins de Schieren
Jean-Paul Zeimes, bourgmestre,
Susi Pfeiffer, échevine
Kevin Duarte, échevin

Fin d'affichage 19 février 2024